

Ymare, le 30 juin 2021



N/R : CM

Objet : 2<sup>ème</sup> avis sur le projet de modification n°2

Le projet de modification cité en objet correspond à la remise en état de l'habitation existante et la réhabilitation du bâtiment agricole attenant avec remise en valeur.

Actuellement, le propriétaire de l'habitation vit dans des conditions sanitaires difficiles.

Le but de cette démarche correspond à la possibilité pour le propriétaire d'améliorer son cadre de vie et celui du voisinage proche, sans déroger aux règles du PLU.

La Municipalité a émis le souhait que cette démarche s'inscrive dans la valorisation du patrimoine bâti et agricole communal.

Le Maire,

Ingrid BONA

